



## Communauté universelle et formalité avec les enfants

Par **smscema**, le **18/05/2010** à **21:23**

Bonjour,

mes parents sont passés en communauté universelle il y a 10 ans. Je n'habite pas la même ville qu'eux. Je ne suis jamais passée devant aucun notaire dans le cadre de ce changement de statut, est-ce bien normal?

Par **julius**, le **18/05/2010** à **23:42**

Bonsoir,

A cette époque le notaire a dû faire paraître une annonce officielle dans un journal d'annonces légales.

Vous aviez à cette époque 3 mois pour contester l'homologation du nouveau contrat.

Vous pouvez tenter de faire reconnaître que vous n'avez pu avoir connaissance de ce changement et que vous auriez alors à cette époque émis une réserve.

Le mieux est de contacter un avocat.